



Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 16 Absents : 10

dont suppléés : 2dont représentés : 5

Votants: 23

dont « pour »: 22dont « contre »: 0dont abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis).

EXCUSES: Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/104

OBJET: CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE ENTRE LA CCVUSP ET LA SAFER CONCERNANT LES ACQUISITIONS FONCIERES DE LA PHASE 1, TRANCHE 1 DE LA PISTE CYCLABLE JAUSIERS-FAUCON-BARCELONNETTE.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2013/13 du conseil communautaire de la CCVU du 07 mars 2013 relative à la prise de compétence optionnelle « création, l'aménagement et l'entretien d'un itinéraire cyclable continu bidirectionnel dans l'axe de la vallée, sous forme de voie verte, bande cyclable ou piste cyclable, sur le domaine public routier, par délégation du conseil départemental, des communes, ou sur des terrains privés (sous le chapitre Sport – itinéraire cyclable trans-ubayen Est Ouest);

VU le document final présentant le schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye, et ses préconisations en matière de mise en œuvre et de développement des déplacements doux dits utilitaires, c'est-à-dire entre les pôles de vie et les pôles d'activité de la vallée ;

VU l'avis favorable de la commission APN sur le schéma en date du 16 décembre 2019 :

VU sa délibération n°2020/13 du 28/01/2020 relative à la mise en œuvre des travaux relatifs au premier tronçon Jausiers - le Bourget (tranche 1 de la 1^{ère} phase) du schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye et sollicitant les financements ;

CONSIDERANT la nécessaire maîtrise foncière des aménagements de voirie cyclable prévus ;

VU le tableau des dépenses détaillées par type d'action, ci-dessous ;

Type d'actions	Linéaire / surface	Cout
Acquisitions foncières (4,90 €/m² base 7m par ml)	1 671 ml / 12 343 m²	60 482 € HT
Etudes techniques et maîtrise d'œuvre + aléas (15%)	/	81 122 € HT
Lot création et aménagement de voirie cyclable (293.30 €/ml pour voie verte + 42 083 € hors études pour traitement et compactage JAU-07)	1671 ml + 444 ml	379 222 € HT
Lot ouvrages de franchissement (hors études)	60 ml	104 347 € HT
Lot clôtures et haies + engazonnement (80€/ml)	1 671 ml	118 827 € HT
Lot Signalisation et jalonnement (augmenté de 4 012 € à 6 000 € pour intégrer la signalétique des extrémités de travaux)	3 393 ml	6 000 € HT
TOTAL	3 393 ml	750 000 € HT

VU les parcelles concernées en annexe à la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 24 juin 2021 et de la commission « Activités de pleine nature, sites naturels, gestion des risques naturels » réunie le 28 juin 2021 ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 06/07/2021

ID: 004-200072304-20210705-D2021104-DE

CONSIDERANT la proposition de concours technique de la SAFER concernant le recueil de promesses de vente et d'échange pour le compte de la CCVUSP afin que celle-ci devienne propriétaire des terrains concernés par l'emprise du tracé de la piste cyclable Jausiers-Faucon-Barcelonnette.

Sur proposition de Monsieur Jacques FORTOUL, Vice-président de la Communauté des Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » en charge des activités de pleine nature.

Le Conseil de Communauté,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, Mme DONNEAUD Chantal s'étant abstenue,

VU le projet de convention ci-annexé ;

- APPROUVE la convention de concours technique entre la SAFER et la CCVUSP pour les acquisitions foncières de la tranche 1 de la piste cyclable Jausiers-Faucon de Barcelonnette dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - * Rémunération de la SAFER :

 - * Durée de la convention : 12 mois à compter de sa signature.
- AUTORISE la Présidente à procéder à sa signature et à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.
- DIT que l'acquisition des parcelles s'effectuera par actes administratifs ou par actes notariés.
- AUTORISE la présidente à recourir aux services d'un géomètre et/ou d'un notaire en cas de besoin.
- S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget principal de la CCVUSP 2021.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

Séance du 5 juillet 2021

C.C.V.U.S.P